

Reponde
plein et void
d'une montre
touchant la
Construction
d'une tour d'horloge
publique d'un
presidial de
l'hostel de ville

si mouffeur #

L.

Le Nouveau plan n'a pu souffrir qu'un
autre que luy luy propose un plan ou projet de tou
de l'horloge le pour luy pescher l'effet de celui de
sieur Guquet que la Communauté de Reunes avoit
approuvé par delibération du
Il a luy recours à un de ceux formés précédemment
par Monsieur Gabriel.

Sous pretexte de Menagement & d'economie
Il l'a rebaisé & retranché d'un étage & depouillé
des ornements, en un mot Il l'a si fort
desfiguré que m.^r Gabriel luy même qui l'a
formé auroit peine à le reconnoistre.

C'est cependant à l'aby du nom de M. Gabriel
qu'il ne craint pas de se donner pour auteur de
Ce nouveau plan, ^{en Reformant} ou plutôt qu'il veut s'ingier
les ouvrages de ceux sous
lequel Il n'est établi que pour l'exécution seulement
des desseins luy sans qu'il aura formé.

Le pretexte d'economie & de menagement ne
peut pas servir de fondement à son projet des
lors qu'il l'accompagne de deux Corps de logis
qui sont le principal objet de la dépense.

Ces deux Bâtimens ne sont marqués par
aucun arrest du conseil de voir l'he construit
dans cette place; au contraire, le plan general
du sieur Roblin qui est homologué par arrest
du conseil du 12. avril 1723. place le
presidial dans le jardin des fermes avec
une place au devant d'iceluy pour se trouver

In parallèle l'inspection de la place du
palais par une vue droite de l'une à l'autre
L'un pour de communication, ce qui sans
doute le plus ~~grand~~ ^{l'endrait par} ~~grand~~ ^{un} ~~grand~~ ^{est} Robelin
à l'égard du prétendu hôtel de Ville ce n'est
qu'un prétexte pour faire ^{accepter} ~~approuver~~ plus
facilement à la communauté son nouveau
dessein, de loger ^{dont il va faute} ^{et plus horren} ~~qu'il leur seroit~~
plus Incommode que l'ancien, attendu que dans
le peu d'étendue de ce plan Il est impossible
qu'il s'y trouve toutes les pièces qui sont
nécessaires pour le service de la communauté
le du public.

D'ailleurs Il n'y a aucun arrêt du conseil
qui ordonne qu'il sera fait un nouvel hôtel
de ville, aucune nécessité de faire cette
dépense, l'ancien pouvant encore subsister
tel qu'il est pendant ^{quelques} ~~plusieurs~~ années, on
peut ^{cette dépense} ~~la remettre~~ à un autre temps ou on sera
plus en état de la faire, & ce n'est pas chercher
le menagement que de proposer, une dépense
Inutile quand à présent, qui se peut renvoyer
à une autre fois lequel n'est point ordonné.
par l'article premier de l'arrêt du conseil
du 29. avril 1725. Il est vray que S. Majesté
se réserve d'ordonner dans la suite de
Construction des Offices publics ou particuliers
dans cette place; mais Il n'y a aucun

Le jusqu'à présent aucun arrêt du conseil
qui ait derogé à la disposition de celui du
12. avril 1725. qui homologuant le plan
du sieur Robelin, approuve que le presidial
soit placé dans le jardin des Carmes.

Observations

Sur la tour de l'horloge entre le presidial
& l'hôtel de ville proposé par le sieur Moutiers.

On a retranché dans ce dernier projet le
second étage de la tour qui étoit marqué dans
le projet ^{de} M. Gabriel afin d'en diminuer
la hauteur, mais quoiqu'il soit
diminué d'un étage ~~elle~~ tombe par là dans
le défaut de décoration.

On ne marque point dans ce dernier projet
de quelle manière seront les voutes à chaque
étage de la tour se servira d'un petit escalier
à vis qui semble monter dans la chambre
des voutes, une fois Il faudroit que ledit
escalier fut des jours, ce qui ne paroit pas,
le puy qui est vis à vis, apparemment dispose
pour laisser tomber les contrepoids, ne paroit
pas non plus mauvais, on ne marque point
s'il sera d'une profondeur suffisante pour que
les contrepoids ne touchent pas au fond, ce

deffaut de consequence, attendu que les
Cables n'ayant pas d'air pourroient en
peu de tems, lequ'il est absolument Necessaire
selon les Regles de l'horlogerie que les poids
soient au Centre des mouvements & tombent
perpendiculairement au dessous par leur propre
poid sans estre derange par les frottements des
Soutiens. Remois qui causent tous jours
une Inegalite ^{et une alteration} dans les mouvements qui doivent
estre libes & tres justes.

On ne marque point encore a quel Etage sera
la Chambre des mouvements si elle est a
l'Etage du Cadran ou a celui au dessus Etant
absolument necessaire que ^{par les verques} les Cadrans
soient ^{par un} de la même Chambre ^{attendant} que le
même mouvement de l'horloge les doit faire
marcher avec la même Justesse sans Impuants
de mouvements étrangers qui ne causent
que du derangement.

pour le dernier Etage ^{de cette tour} on ne paroit
pas de quelle maniere il sera route ni termine
en dedans, mais il paroit qu'il n'est nullement
dispose pour contenir un timbre & les Carillons
qui feroient le timbre & le rouer
Inferieur comme dans un Cul de four ^{ancien}
qu'il n'y ait la même ouverture des quatre Costes.

~~pour faire l'entree de timbre~~, le comme selon
cette construction les apeaux & les Carillons
seroient Interieurement poses on ne les ~~l'entend~~
point ou du moins tres peu, & il ~~conviendrois~~
que le Couronnement de cet Edifice fut ajoué
autant qu'il sera possible a l'exception de ce qui
termine l'ouvrage qui doit estre Couvert de
plomb.

Il est aussy a observer que les Cadrans qui sont
leues a presante dix pieds au dessus de la place
paroissent trop petits pour qu'on puisse remarquer
l'heure ^{avec suite} ^{la petitesse} des chiffres, Il paroit
même que les Cadrans ne sont pas d'une
Belle decoration & qu'on les devoit poser dans
une forme convenable disposee a les recevoir.
outre que ledit projet n'est point conforme a celui
de mons. Gabriel qui avoit plus d'ornements.

Observations au sujet du presidial proposé.

Il paroit qu'il n'y a point toutes les pieces
Necessaires, mais comme cet article depend
de mons. du presidial, c'est a luy a s'expliquer
sur ce qui leur convient principalement au
sujet d'une Chapelle qu'on a observé d'y placer.
On ne marque point aussy si l'y aura des
Caves sous le Roy de chaufsee du presidial

un sous celui du prétendu Hôtel de Ville.
pour ce qui est de la décoration générale, il paroît
que le plan qui compose la chambre Criminelle
et la chambre du Conseil de l'hôtel de ville sont
~~très~~ trop saillants, & seroit une mauvaise
décoration, on ne marque point non plus
ou sera le greffe du presidial, de la procureur
le criminel, & la chambre des archives,
ce qui est absolument nécessaire, & à supposer
qu'on put les faire dans le comble, il faudroit
en ce cas faire un atique comme la marquise
M^{rs} Gabriel, ^{de son plan} ~~en un seul des manoirs~~
~~avec des balcons~~, ce qui n'est point marqué
dans l'élevation du projet, quoiqu'il le soit
dans ceux de M^{rs} Gabriel.

Observations à faire sur l'hôtel de ville prétendu

Il est impossible que ce bâtiment puisse
servir, attendu qu'il y manque beaucoup de
pièces qui y sont nécessaires, comme une
chambre d'audience pour ^{la police} ~~le greffe~~, &
une autre pour ^{le consulat} ~~la police~~, qui se tiennent dans
l'hôtel de ville, il y manque aussi un magasin
pour les habits des soldats & leurs armes
qui ne peuvent être dans des limbas à cause de

l'humidité, un autre pour les chandelles publiques
les lanternes publiques, un autre pour servir les
groupes, feaux de cuir & autres ustensils
servant aux incendies, outre qu'il est absolument
nécessaire d'y avoir une chambre pour les
archives, un ^{autre pour le} greffe ^{de l'hôtel de ville}, le ^{à deux autres pour}
la police ^{à un autre pour le} Consulat, ^{à un autre pour} le greffe
des serais d'habiller lors des Ceremonies
publiques, ^{nomme} une chambre à manger & une cuisine
et un office.
Ce qui fait voir que led. projet ne peut servir
d'hôtel de ville, que pour une bourgade, mais non pour
une ville capitale d'une grande province.
On a aussi ^{à un autre pour} fait partie de bâtiments
Les atiques marqués au projet de M^{rs} Gabriel,
Il n'est point non plus marqué dans ce projet
s'il y aura des caves ou non

Observations générales à faire sur le nouveau plan de la place

Les deux terrains colorés de rouge & le marqués
D. paroissent laissés pour y faire des bâtiments
mais n'ayant que 39. pieds de profondeur de
quelle utilité peuvent-ils être? Il est impossible
qu'on y puisse élever avec utilité n'y pouvant
faire de cour dans une si petite profondeur
Il est à craindre qu'il conviendrait que la place fut
libre attendu que le presidial de l'hôtel de ville ou
besoin d'une place au devant

Observations sur le memoire du Sr. Mousseux
au sujet d'une tour d'horloge proposee par la Communauté
de Rouen.

Bremierement
on voit que l'auteur de ce projet a fait une estimation
en detail tres juste à la somme 130639^{fr}. 14. 4. Le fil
y a eu une erreur dans le total ou calcul les articles
estimatifs detailles. Bienement toujours à cette somme
son expose que si ~~on ne l'approprie~~ ~~on l'approprie~~ ~~on l'approprie~~
~~simplement de la somme pour cette somme~~ ~~de la somme~~ ~~de la somme~~ ~~de la somme~~
de deffauts qu'on dit y trouver. Il les auroit fallu articuler
bon l'endroit convenu de somme 104
on ne voit point dans les projets que propose le Sr. Mousseux
aucuns devis estimatifs bien detailles des conditions de
l'exécution sans aucunes equivoques qui l'entraînent pour
l'ordinaire beaucoup plus de depense qu'on ne le propose
par l'affectation qu'on a de ne donner jamais de devis complets
quoiqu'ils le puissent être pour avoir ou pour de la suite de
faire faire des augmentations qui vont tres loin ^{en} equivoque.
Il auroit communiqué une estimation en detail de son
projet seulement de la tour de l'horloge ^{les justes prix} ~~de la tour~~ ^{de la tour} ~~de la tour~~ ^{de la tour}
des matériaux, les conditions du devis, on verrait
clairement que son projet de la d. tour entrerait
beaucoup plus que celui adopté par la Communauté
lequel se trompe quand il estime que celui qui le
propose ne coûtera que 97398^{fr}. lequel peut le
reduire selon lui à 76967^{fr}. ^{mais,} ~~supprimant~~ ~~un des~~
stages de cette tour, pour certifier qu'il est impossible
de la faire pour ce prix. Je seroit besoin que des
Entrepreneurs sables les solubles donnaient leur
soumission sur led. ouvrage bon verrait qu'il est
impossible de les faire pour les prix qu'il les estime
à moins que de tomber dans des suppléments tres
considerables qui ne conviennent point le qui y ont
trop loin

On s'agit de la hauteur des mascarons
dont on se plaint on les auroit mis à leur
juste hauteur si on auroit pu savoir le véritable
niveau des eaux potables dans cette place, mais
C'est ce qu'on ^{ne} ~~ne~~ ^{pas} ~~pas~~ ^{jamais} ~~jamais~~ ^{donné} ~~donné~~ ^{de} ~~de~~ ^{connoissance} ~~connoissance~~
reste il est facile de les ôter autant qu'il
sera nécessaire si c'est un deffaut comme le
pretend le Sr. Mousseux on estime toujours qu'on
ôtant les mascarons des fontaines ce même projet
peut toujours s'exécuter. ^{et} ~~et~~ ^{mi} ~~mi ^{de} ~~de~~ ^{gabriel} ~~gabriel ^{des} ~~des ^{avait} ~~avait
mesme projet plus haut dans son plan
quand on apposition de cette tour d'horloge on
estime toujours que cet édifice doit être placé
au milieu de cette place tant pour l'utilité publique
que pour la décoration
Au sujet du memoire du presidial l'édifice prétendu
s'agit de ville comm'on a fait des observations à ce sujet
on peut dire sans qu'il y manque, aussi un devis
bien detailles le bien circonstancié sans equivoque
de même que des estimations afin de pouvoir répondre
tant sur les termes du devis que sur le prix
des estimations, le que celles marquées en gros
au memoire, ^{des} ~~des~~ ^{de} ~~de~~ ^{temps} ~~temps ^{de} ~~de~~ ^{travaux} ~~travaux ^{ne} ~~ne~~ ^{sont} ~~sont ^{pas} ~~pas~~ ^{suffisantes} ~~suffisantes~~ pour
l'exécution des d. ouvrages tels qu'ils doivent être
lequel les faut detailles, car constamment le
estimer chacun par parties.
au surplus on a dressé ce memoire que pour~~~~~~~~~~~~~~

Monsieurs d'intendant seulement pour
L'instruire de la faire tel usage qu'il jugera
à propos

101